



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffé Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 29 octobre 2025

### COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

#### **1. Swisspor, retrait de la demande d'autorisation préalable**

En mars 2025, swisspor Payerne SA avait soumis un second dossier à l'enquête publique dans le cadre de son projet d'implantation d'une usine de production de laine de pierre. Dans sa séance du mercredi 24 septembre, la Municipalité a pris acte que l'entreprise retirait cette demande d'autorisation préalable d'implantation.

Ce retrait ouvre la possibilité pour swisspor Payerne SA de réaliser une étude d'impact sur l'environnement de première étape et de l'intégrer à une future demande. Cette démarche a pour objet de clarifier, dès ce stade du projet, les effets sur l'environnement déjà identifiables.

Les opposantes et opposants ont été informés de cette décision, qui entraîne le classement de leurs oppositions. Ils ont également été avisés de leur droit de se déterminer lors de toute nouvelle mise à l'enquête.

#### **2. Changement dans la gouvernance de swiss aeropole SA**

À la suite de la démission de Monsieur Peter Kupferschmied survenue le 14 octobre 2025, les actionnaires de swiss aeropole SA, la Ville de Payerne et la Communauté régionale de la Broye (COREB) ont nommé Monsieur Serge Clovis Reymond à la présidence du Conseil d'administration. Cette nomination permettra d'assurer la poursuite des activités de la société et d'accompagner ses prochains développements.

La Ville de Payerne et la COREB ont pris acte de la démission du président exécutif du Conseil d'administration de swiss aeropole SA, Monsieur Peter Kupferschmied. Entré en fonction en juin 2019, ce dernier a souhaité se retirer de ses responsabilités pour des raisons personnelles et a quitté le Conseil d'administration avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration lui a exprimé sa sincère reconnaissance pour son engagement et son dévouement sans faille au cours de ces dernières années. Son implication durant cette phase critique de démarrage de la société swiss aeropole SA a été déterminante. Grâce à son leadership, Monsieur Kupferschmied a su guider l'équipe avec passion et détermination et son expertise a été un atout pour le

développement du site à ce jour. Le Conseil d'administration lui a adressé tous ses vœux de succès pour la suite de ses projets personnels et professionnels.

Après avoir examiné différentes candidatures, les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Serge Clovis Reymond au poste de président. Fort d'une longue carrière de dirigeant d'entreprise, notamment en tant que membre de la direction de Tamedia, il exerce depuis 2019 des fonctions d'administrateur indépendant. Il a développé son expertise notamment dans les domaines des technologies, de la santé, de la grande distribution, ainsi que dans le private equity et les opérations de fusion et acquisition. Né en 1963 et domicilié au Mont-Pèlerin, il siège également au sein de plusieurs conseils d'administration à Payerne ainsi que dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

Les actionnaires de swiss aeropole SA sont convaincus que l'expérience de Monsieur Reymond, notamment dans le développement des affaires, la gouvernance d'entreprise et l'accompagnement de start-ups, constituera un atout majeur dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

### **3. Achat et revente de deux poudrières**

En date du jeudi 9 octobre 2025, la Municipalité a signé l'achat à la Confédération suisse de deux poudrières situées sur les parcelles RF n°s 1429 de 1'252 m<sup>2</sup> et 1565 de 604 m<sup>2</sup> situées au Bois de Boulex. Chaque parcelle a été acquise pour un montant de Fr. 12'500.—. Ces achats se sont directement poursuivis par une revente, au même montant, à la Société coopérative du Comptoir de Payerne respectivement à l'Association Hameau-Z'Arts. Ces transactions ont été menées de la sorte en raison de l'impossibilité de la Confédération suisse de vendre directement des biens à des entités privées. Pour complète information, la Municipalité a procédé à ces transactions en respect des compétences accordées par le Conseil communal en date du 16 décembre 2021 par le biais de l'acceptation du préavis n° 16/2021.

### **4. Prolongation de la vente à terme conditionnelle en faveur de Supra Switzerland Machined Parts SA**

En date du 14 décembre 2021, la Commune de Payerne a signé avec Supra Switzerland Machined Parts SA une vente à terme conditionnelle, autorisée par la décision du Conseil communal du 17 février 2022 relative au préavis n° 25/2021 (Vente d'une surface de 32'008 m<sup>2</sup> sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéropôle II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2).

En vertu de l'acte signé avec Supra Switzerland Machined Parts SA, l'exécution de la vente à terme devait avoir lieu le 30 septembre 2023 au plus tard. Ce délai ne pouvait pas être respecté en raison qu'une condition suspensive ne pouvait être remplie dans les délais. En effet, Supra Switzerland Machined Parts SA a rencontré quelques retards avec le travail de ses prestataires et n'était pas en mesure d'obtenir un permis de construire dans les temps impartis. Pour rappel, plusieurs prolongations des différents éléments de la vente ont été signées, ceci en dates du 17 août 2023 et du 11 juillet 2024.

En date du 31 mars 2025, Supra Switzerland Machined Parts SA a déposé une première version de son dossier en vue d'une mise à l'enquête publique. Des éléments complémentaires ont été demandés, une version finale du dossier a été reçue en date du 24 juillet. La mise à l'enquête publique s'est ensuite déroulée du 6 août au 4 septembre 2025. Au vu de la date du dépôt du dossier, il n'était pas réaliste

d'imaginer que Supra Switzerland Machined Parts SA obtienne un permis de construire avant le 30 septembre 2025.

Au vu de ce qui précède, une prolongation de la vente au 30 septembre 2026 a été signée le 29 septembre dernier.

En conséquence, les échéances du droit de réméré et de préemption en faveur de la Commune de Payerne sont également prolongées d'une année comme suit. Le droit de réméré pourra être exercé par la Commune de Payerne si Supra Switzerland Machined Parts SA ne démarre pas la construction de son usine d'ici au 30 septembre 2027 ou si l'entreprise n'achève son bâtiment d'ici au 30 juin 2030. Le droit de réméré est accordé jusqu'au 31 décembre 2030. Le droit de préemption est accordé jusqu'au 31 décembre 2049.

## 5. Boulement du préavis n° 12/2024, Achats d'équipements pour la cave dédiée à la production des vins rouges au Château de Montagny

Dans le cadre du préavis n° 12/2024, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 69'000.— HT pour les achats d'équipements pour la cave dédiée à la production des vins rouges au Château de Montagny. L'ensemble des achats a été réalisé pour un montant de Fr. 65'299.98 TTC.

La dépense du préavis a été amortie dans sa totalité par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 « Finances : investissements divers ».

## 6. Vendanges 2025

La récolte 2025 s'est déroulée du 3 septembre au 2 octobre, soit 16 jours de vendanges effectives. L'année viticole s'est révélée très favorable, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La vigne a été épargnée par le gel printanier, et les conditions climatiques chaudes et relativement sèches ont permis de limiter la pression du mildiou, maintenant les raisins dans un excellent état sanitaire. Un épisode de grêle le 21 juin a causé peu de dégâts, les raisins étant encore durs et non sucrés à cette période.

La principale difficulté de l'année a concerné les vendanges, marquées par une météo capricieuse. Il a fallu profiter des fenêtres d'accalmie pour récolter, certains cépages devant être cueillis à un moment très précis afin d'éviter la pourriture et de préserver la qualité comme la quantité des raisins.

Malgré ces contraintes, la quantité globale est au rendez-vous, avec une récolte supérieure de 4 % à celle de 2024, année qui était déjà très satisfaisante en volume.

L'encavage 2025 est le suivant :

Cépage	Kg 2024	Kg 2025	°Oe	2024/2025
<i>Production</i>				
Chasselas	45'094	48'462	80	7 %
Pinot Gris	910	905	95	- 1 %
Viognier	1'531	882	94	- 42 %
Sauvignon blanc	433	1'909	98	341 %
Savagnin blanc	650	1'824	95	181 %
<b>Total blances</b>	<b>48'618</b>	<b>53'982</b>		<b>11 %</b>

Gamay	3'386	1'936	90	- 43 %
Pinot Noir	4'023	5'505	95	37 %
Merlot	3'941	2'750	99	- 30 %
Gamaret, Garanoir	3'524	2'435	95	- 31 %
Cabernet sauvignon	858	533	98	- 38 %
Cabernet franc	338	382	97	13 %
<b>Total rouges</b>	<b>16'070</b>	<b>13'541</b>		<b>- 16 %</b>
<b>Total produit</b>	<b>64'688</b>	<b>67'523</b>		<b>4 %</b>

<i>Achats</i>				
Chasselas Treize Vents	753	379	80	- 50 %
Chasselas Lutry	1'662	0	0	- 100 %
Sauvignon blanc	815	0	0	- 100 %
Pinot Gris	411	0	0	- 100 %
Viognier	544	0	0	- 100 %
Gamay	0	321	89	
Gamaret, Garanoir	801	0	0	- 100 %
<b>Total acheté</b>	<b>4'986</b>	<b>700</b>		<b>- 86 %</b>
<b>TOTAL ENCAVÉ</b>	<b>69'674</b>	<b>68'223</b>		<b>- 2 %</b>

Au vu de cette récolte généreuse, la Cave L'Abbatiale est heureuse d'annoncer qu'elle aura du vin à vendre en quantité pour contenter au maximum sa fidèle et toujours plus nombreuse clientèle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

L. Voinçon

La Secrétaire :

  
C. Thöny

